



Ville de  
**Saint-Tropez**

**LISTE DES DELIBERATIONS  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE  
L 2121-25 DU CGCT  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
7 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le mardi 7 avril à 17 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :**

Le 1<sup>er</sup> avril 2026

**Présents :**

Mme SIRI, Maire

M. GIRAUD, Mme MASSE FRUITIER, M. COUTAL, Mme GIRODENGO, M. MARTIN,  
Mme MOULET, M. PERRAULT, Mme ISNARD, Adjointes,

M. MOREU, Mme SOLER CALLICO, M. SIMON, Mme CASSAGNE, M. ANDRE,  
Mme ZAMMIT, M. PETIT, Mme BASSO, M. BARTHELEMY, Mme GIBERT,  
M. TENEKETZIAN, Mme TANA, M. PREVOST-ALLARD, Mme MAS VILON, M. LAFAYE,  
M. GIORDANA, Mme BLANC, M. DURAND-VIEL, Conseillers.

\*\*\*\*\*

Madame Eve BASSO est désignée  
Secrétaire de séance

**2026/40 - Nomination d'un Secrétaire de Séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'assemblée communale de nommer un secrétaire de séance. Madame Eve BASSO est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**2026/41 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

**2026/42 - Information des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal.**

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

**2026/43 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEMAGEST.**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer, sur la désignation des 4 membres représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEMAGEST.

Sont élus :

- Georges GIRAUD
- Geoffrey BARTHELEMY
- Jean-Michel MARTIN
- Michel PERRAULT

Par ailleurs, le conseil municipal est appelé à délibérer sur la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, si la commune entend exercer la présidence,

VOTE :            *Unanimité*

**2026/44 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

Le Conseil Municipal,

1. FIXE A 5 le nombre de représentants du Conseil Municipal,
2. DESIGNNE les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Sont élus :

- Sylvie SIRI, Maire, Président de droit
- Jocelyne GIRODENGO
- Joëlle GIBERT
- Katherine ZAMMIT
- Florie MAS VILON
- Alexandre DURAND-VIEL

VOTE :            *Unanimité*

**2026/45 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège du Moulin Blanc.**

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, à l'unanimité, les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège du Moulin Blanc.

- Madame Caroline MASSE FRUITIER
- Madame Florie MAS VILON

**2026/46 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'école Sainte-Anne.**

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, à l'unanimité, les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'OGEC Sainte-Anne.

- Caroline MASSE FRUITIER, membre titulaire
- Florie MAS VILON, membre suppléant

**2026/47 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Syndicat des Communes du Littoral Varois.**

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, à l'unanimité, les représentations du conseil municipal au sein du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

- Michel PERRAULT
- Jean-Claude MOREU

**2026/48 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD).**

Le Conseil municipal,

1. Fixe à 2 titulaires et 2 suppléants le nombre de représentants du Conseil Municipal,

DESIGNE les représentants du conseil municipal au sein du SIVAAD.

Titulaires :

- Caroline MASSE FRUITIER
- Florie MAS VILON

Suppléants :

- Jocelyne GIRODENGO
- Valérie MOULET

VOTE :      *Unanimité*

**2026/49 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var.**

Le Conseil Municipal,

DESIGNE, à l'unanimité, les représentants du conseil municipal au sein de la CAO du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var.

- Caroline MASSE FRUITIER, titulaire,
- Florie MAS VILON, suppléante.

**2026/50 - Désignation des représentants du conseil municipal au Territoire d'Énergie Var (TE83).**

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, à l'unanimité, les représentants du conseil municipal au Territoire d'Énergie Var TE83.

Jean-Michel MARTIN, titulaire - Evelyne ISNARD, suppléante.

**2026/51 - Création et modalités de fonctionnement de commissions municipales thématiques facultatives.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, DECIDE DE CREER les commissions municipales thématiques facultatives suivantes :

- 1 - Commission Finances - Budget
- 2 - Commission Urbanisme - Aménagement
- 3 - Commission de commande publique - MAPA

VOTE : *Unanimité*

**2026/52 - Désignation des membres des commissions thématiques facultatives.**

Le Conseil municipal DESIGNÉ, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants des commissions thématiques facultatives.

COMMISSION MUNICIPALE N° 1 : FINANCES - BUDGET	
Président de droit : Madame le Maire	
Membres titulaires	Membres suppléants
- Michel SIMON	- Geoffrey BARTHELEMY
- Georges GIRAUD	- Frédéric PREVOST-ALLARD
- Frédérique SOLER CALLICO	- Warren TENEKETZIAN
- Katherine ZAMMIT	- Michel PERRAULT
- Christine BLANC	- Jean-Baptiste GIORDANA

COMMISSION MUNICIPALE N° 2 : URBANISME ET AMÉNAGEMENT	
Président de droit : Madame le Maire	
Membres titulaires	Membres suppléants
- Georges GIRAUD	- Jean-Michel MARTIN
- Evelyne ISNARD	- Jocelyne GIRODENGON
- Jean-Claude MOREU	- Carolina TANA
- Xavier LAFAYE	- Jean-François ANDRE
- Jean-Baptiste GIORDANA	- Christine BLANC

COMMISSION MUNICIPALE N° 3 : COMMANDE PUBLIQUE - MAPA	
Président de droit : Madame le Maire	
Membres titulaires	Membres suppléants
- Jean-Michel MARTIN	- Michel PERRAULT
- Georges GIRAUD	- Katherine ZAMMIT
- Frédérique SOLER CALLICO	- Jean-Claude MOREU
- Jocelyne GIRODENGON	- Caroline FRUITIER MASSE
- Christine BLANC	- Alexandre DURAND-VIEL

**2026/53 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Délégation de Service Public.**

Le Conseil municipal,

1. DECIDE de fixer à 6 le nombre de représentants du Conseil Municipal,
2. DESIGNE les membres titulaires et suppléants.

Titulaires :

- Frédérique SOLER CALLICO
- Georges GIRAUD
- Jean-François ANDRE
- Jean-Claude MOREU
- Christine BLANC

Suppléants

- Jocelyne GIRODONGO
- Caroline MASSE FRUITIER
- Evelyne ISNARD
- Katherine ZAMMIT
- Jean-Baptiste GIORDANA

VOTE : *Unanimité*

**2026/54 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres.**

Le Conseil municipal,

1. DECIDE de fixer à 5 le nombre de représentants du conseil municipal,
2. DESIGNE les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaires :

- Michel PERRAULT
- Frédérique SOLER CALLICO
- Jocelyne GIRODONGO
- Evelyne ISNARD
- Jean-Baptiste GIORDANA

Suppléants :

- Georges GIRAUD
- Katherine ZAMMIT
- Caroline MASSE FRUITIER
- Florie MAS VILON
- Alexandre DURAND-VIEL

VOTE : *Unanimité*

**2026/55 - Désignation des membres du conseil d'exploitation du port.**

Le Conseil municipal,

DESIGNE les représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'exploitation de la régie du port :

Membres titulaires :

- Sylvie SIRI
- Jean-Claude MOREU
- Michel PERRAULT
- Jean-Michel MARTIN
- Valérie MOULET
- Jean-Baptiste GIORDANA

Membres suppléants

- Georges GIRAUD
- Geneviève CASSAGNE
- Christophe COUTAL
- Carolina TANA
- Warren TENEKETZIAN
- Alexandre DURAND-VIEL

DESIGNE pour siéger au Conseil d'exploitation, en qualité de personnes extérieures au Conseil municipal :

Représentant du comité local des pêches :

Titulaire : Guy D'ARCO

Suppléant : André RAGGIO

Représentant des activités nautiques :  
Titulaire : Michel LEFEBVRE

Suppléant : Pierre ROINSON

Représentant de la SNSM :  
Titulaire : Frédéric SAVEUSE

Suppléant : Jean-Claude OLIVIER

VOTE : *Unanimité*

**2026/56 - Désignation des membres du conseil d'exploitation « Tourisme, communication, évènementiel, protocole ».**

Le Conseil municipal,

DESIGNE les représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'exploitation de la régie « Tourisme - Communication - Évènementiel - Protocole » :

Titulaires

- Sylvie SIRI
- Valérie MOULET
- Frédérique SOLER CALLICO
- Geneviève CASSAGNE
- Christophe COUTAL
- Jean-Claude MOREU
- Eve BASSO
- Jocelyne GIRODENGO
- Alexandre DURAND-VIEL

Suppléants

- Georges GIRAUD
- Jean-François ANDRE
- Carolina TANA
- Laurent PETIT
- Warren TENEKETZIAN
- Katherine ZAMMIT
- Florie MAS VILON
- Caroline MASSE FRUITIER
- Jean-Baptiste GIORDANA

DESIGNE pour siéger au Conseil d'exploitation de la régie, en qualité de personnes extérieures au Conseil municipal choisies en raison de leur compétence dans les domaines du tourisme, de la communication, de l'évènementiel ou du protocole :

Titulaires :

- Jean-Marie TRANCHET
- Anthony TARDIEU
- Geneviève WALTER
- Junior DESCHENES
- Alexandra JAGER
- Pierre ROINSON
- Jean-Michel ABEILLE
- Jean-Pierre GHIRIBELLI

Suppléants :

- Slavica GLISIC
- William MORELLO
- Axel De Paz
- Franklin MALORTIGUE
- Didier SIROTTI
- François MICHIELS
- Olivier PERRIN
- Martine FELIO

VOTE : *Unanimité*

**2026/57 - Désignation des membres du conseil d'exploitation des parcs de stationnement.**

Le Conseil municipal,

DESIGNE les représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'exploitation de la régie municipale des parcs de stationnement :

Membres titulaires :

- Sylvie SIRI
- Jean-Claude MOREU
- Jean-Michel MARTIN
- Valérie MOULET

Membres suppléants :

- Frédérique SOLER CALLICO
- Xavier LAFAYE
- Georges GIRAUD
- Warren TENEKETZIAN

DESIGNE pour siéger au Conseil d'exploitation en qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence dans le domaine du stationnement :

Membres titulaires :

- Directeur général des services
- Directeur du port

Membres suppléants :

- Directeur général adjoint des services
- Directeur des services techniques

VOTE :            *Unanimité*

**2026/58 - Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie « Logement et patrimoine immobilier ».**

Le Conseil municipal,

DESIGNE, à l'unanimité, les membres du Conseil d'exploitation de la régie municipale « Logements et patrimoine immobilier » :

Titulaires :

- Sylvie SIRI
- Georges GIRAUD
- Jocelyne GIRODENG
- Jean-François ANDRE
- Christine BLANC

Suppléants :

- Michel PERRAULT
- Evelyne ISNARD
- Joëlle GIBERT
- Geoffrey BARTHELEMY
- Alexandre DURAND-VIEL

**2026/59 - Désignation d'un représentant de la ville au comité exécutif de la Fondation Saint-Tropez.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Sylvie SIRI, Maire, pour représenter la Ville de Saint-Tropez au sein du Comité exécutif de la Fondation Saint-Tropez.

*Nota : Madame le Maire ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.*

VOTE :            *Unanimité*

**2026/60 - Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil municipal.**

Le Conseil municipal fixe les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont fixées, par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, selon les taux suivants :

- Maire : 32 %
- 1<sup>er</sup> adjoint : 24 %
- Autres adjoints percevant une indemnité : 19 %
- Conseillers municipaux délégués : 12,47 %

VOTE :            *Unanimité*

**2026/61 - Majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation telles que fixées par la délibération prise ce jour sont majorées :

- de 15 % au titre de la qualité d'ancien chef-lieu de canton ;
- de 50 % au titre du classement de la commune en station de tourisme.

VOTE : *Unanimité*

**2026/62 - Attribution d'une indemnité forfaitaire pour frais de représentation du Maire.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE au Maire de la commune de Saint-Tropez une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de représentation, destinée exclusivement à couvrir des dépenses engagées personnellement dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

VOTE : *Unanimité*

**2026/63 - Attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile à Madame le Maire.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE : Dans le cadre de la délibération annuelle prévue à l'article L. 2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales, un véhicule de service communal est mis à la disposition de Madame le Maire pour l'exercice exclusif de son mandat, avec autorisation de remisage à domicile.

VOTE : *Unanimité*

**2026/64 - Prise en charge des frais de mission et de déplacement des élus du conseil municipal.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 - La commune de Saint-Tropez prend en charge les frais de transport et de séjour, comprenant les frais d'hébergement et de restauration, engagés par les élus du conseil municipal pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune à titre de qualité, lorsque le déplacement a lieu hors du territoire communal.

ARTICLE 2 - La commune prend également en charge les frais nécessités par l'exécution des mandats spéciaux confiés aux membres du conseil municipal, dans les conditions prévues à l'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales.

VOTE : *Unanimité*

**2026/65 - Fixation des modalités d'exercice du droit à la formation des élus.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE : La commune de Saint-Tropez met en œuvre, pour la durée du mandat, le droit à la formation des membres du conseil municipal, dans les conditions prévues par le CGCT.

VOTE : *Unanimité*

**2026/66 - Délibération de principe relative aux dépenses de fêtes, cérémonies et manifestations imputées aux comptes budgétaires correspondants des divers budgets de la commune.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. DIT que les catégories de dépenses pouvant être imputées aux comptes relatifs aux fêtes, cérémonies et manifestations pour l'ensemble des budgets de la commune s'appliquent :  
- au budget principal et budgets annexes relevant de la nomenclature M57,  
- aux budgets annexes relevant de la nomenclature comptable M4,  
- aux budgets annexes de la commune dépourvus d'autonomie financière.

2. SOULIGNE que les dépenses définies par la présente délibération sont imputées :  
- au compte 6232 « fêtes et cérémonies » pour les budgets relevant de la nomenclature M57,  
- au compte 6238 « Divers » pour les budgets annexes relevant de la nomenclature M4.

VOTE : *Unanimité*

**2026/67 - Vote des taux des impôts directs locaux. Exercice 2026.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : ..... 20,08 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties .... 28,29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 41,96 %

VOTE : *Unanimité*

**2026/68 - Application du régime de droit commun des provisions semi-budgétaires. Budget principal et budgets annexes de la commune.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. APPLIQUE le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires prévu par les instructions budgétaires et comptables M57 et M4.

2. PRECISE que les provisions seront constituées et reprises conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et des instructions budgétaires et comptables M57 et M4.

3. PRECISE que la présente délibération demeure applicable tant qu'elle n'est pas modifiée par une nouvelle délibération du conseil municipal.

VOTE : *Unanimité*

**2026/69 - Adoption du principe d'avances de trésorerie du budget principal de la commune vers ses budgets annexes.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE le principe du versement d'avances de trésorerie du budget principal de la commune vers les budgets annexes dotés de la seule autonomie financière afin de faire face à des besoins ponctuels de trésorerie.

VOTE : *Unanimité*

**2026/70 - Fixation des durées d'amortissement des immobilisations pour le budget principal de la commune et les budgets annexes.**

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

FIXE les durées d'amortissement applicables aux immobilisations du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes de la commune, relevant des nomenclatures budgétaires et comptables M57 et M4.

VOTE : *Unanimité*

**2026/71 - Rattachement des charges et produits. Budget principal de la commune et budgets annexes.**

Le conseil municipal  
Après en avoir délibéré,

FIXE le seuil minimal de rattachement des charges et produits à 5 000 € TTC pour les budgets gérés par la nomenclature M57 et 5.000 € H.T. pour les budgets annexes gérés par la nomenclature M4.

VOTE : *Unanimité*